

Sri Chinmoy Marathon Team (SCMT)

Règlement des courses de 2 miles, 50 et 100 kilomètres.

1) Inscription :

Tout engagement à une épreuve doit faire l'objet d'une inscription à l'aide d'un bulletin d'inscription – sur place ou par courrier – ou du formulaire d'inscription en ligne avec paiement sécurisé sur <https://fr.srichinmoyraces.org/>. L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription à l'aide du bulletin complété est possible par courrier, accompagnée du droit d'inscription par chèque libellé à l'ordre du Sri Chinmoy Marathon Team, à l'adresse suivante : SCMT, appt 48, 9-13 rue Srebrenica, 75020 Paris.

Aucune inscription ne pourra être prise définitivement en compte sans la production d'une copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou d'une copie d'une licence agréée par la FFA à jour pour les français, à remettre en dernier recours lors du retrait du dossard le jour de la course.

L'engagement d'un enfant mineur dans les limites d'âge autorisées est soumis à l'autorisation d'un parent ou du responsable légal.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut en aucun cas, sauf annulation de la course par l'organisateur lui-même, être l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. L'annulation par les Autorités Publiques pour cas de force majeure (alerte météo, alerte attentat, etc.) ne donne pas droit à remboursement.

2) Limites d'âge :

Sauf dérogation de surclassement de catégorie établie par un médecin du sport avec un certificat en due forme, les limites d'âge sont les suivantes :

- 2 miles : 14 ans minimum au jour de la course, plus une autorisation parentale et une pièce d'identité.
- 50 et 100 km : 20 ans minimum au jour de la course.

3) Certificat médical ou licence :

Les participants non licenciés ou étrangers doivent fournir la copie d'un certificat médical en français de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition (une copie d'une licence agréée par la FFA à jour pour les autres), à remettre au plus tard sur place le jour de la course.

4) Parcours et sécurité :

Parcours balisé (fléchage) et secours organisé par les bénévoles du SCMT détenant un brevet de secourisme ou médecins pour les courses de deux miles, et par une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur lors des courses de Marathon et de 50-100 kilomètres.

5) Dossards :

Les dossards sont incessibles ; tout transfert signifierait l'exclusion automatique de la course et entraînerait les éventuelles conséquences (assurances) pour le donneur et le porteur dudit dossard. Le dossard doit toujours rester visible sous peine de disqualification.

6) Accompagnement :

Il n'est pas possible d'accompagner un coureur sous peine de disqualifier celui-ci.

L'accompagnement reste toutefois possible pour le marathon ou les 50-100 km, du point de comptage à la table de ravitaillement c'est à dire sur une cinquantaine de mètres, pour assister le coureur dans son ravitaillement ou son équipement.

7) Temps alloué :

- 2 miles : 30 minutes.
- 50 km : 7 heures.
- 100 km : 13 heures.

Le SCMT se réserve le droit de stopper un coureur dont l'état de santé serait jugé insuffisant pour pouvoir achever la course dans des conditions normales.

8) Retards ou suspension de course :

Le SCMT se réserve le droit de retarder, suspendre ou annuler une course en cas de conditions météorologiques incompatibles avec le bon déroulement de celle-ci (orages violents, grêle, tempête, vents violents).

9) Catégories :

Les catégories d'âges sont propres au Sri Chinmoy Marathon Team et se répartissent comme suit :

- 2 miles : enfants de moins de 18 ans, pour les adultes voir ci-dessous.
- Toutes les courses : hommes et femmes de moins de 50 ans, puis par tranches de 10 ans jusqu'à plus de 80 ans.

10) Assurances :

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive de compétition. Pour les non licenciés, le Sri Chinmoy Marathon Team est couvert par une police d'assurances souscrite avec la MACIF, n° 15273930.

11) Résultats :

Ceux-ci seront publiés dès que possible sur le site du SCMT à l'adresse :

<https://fr.srichinmoyraces.org/>

12) Droit à l'image et données informatiques :

Tout participant engagé autorise expressément les organisateurs du SCMT ou leurs ayant-droit ainsi que les partenaires audio-visuels et média à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des courses.

Le participant certifie que ses informations personnelles sont correctes et autorise le SCMT à les utiliser en conformité avec le RGPD. Chaque participant dispose du droit de rectification de ses données personnelles dans les fichiers informatiques du SCMT.

13) Décharge :

En s'inscrivant, le participant dégage le SCMT et ses agents de toute responsabilité et renonce à toute poursuite à leur encontre, relative à toute perte, vol ou dommage subis au cours de cet événement. Le participant déclare être suffisamment entraîné pour participer à cet événement et être en bonne condition physique. Les secours présents sur l'événement ont le droit de mettre le participant hors course s'ils jugent son état de santé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.